



**East Angus**

Ma ville, ma vie

## Annexe 2 - Grille des spécifications

### Industrielle

		Articles	Ind-1	Ind-2	Ind-3	Ind-4	Ind-5
<b>Constructions et usages</b>	<b>Groupe Habitation</b>						
	<b>Groupe Commerce et service</b>						
	CS-1: Commerce et service en général						
	CS-2: Commerce et service contraignant léger						
	CS-3: Commerce et service contraignant lourd				x	x	x
	CS-4: Service spécialisé						
	CS-5: Restauration						
	CS-6: Débit de boissons						
	CS-7: Véhicule motorisé						
	CS-8: Poste d'essence, station-service						
	CS-9: Hébergement d'envergure et salle de réunion						
	CS-10: Érotique						
	<b>Groupe Industrie</b>						
	I-1: Industrie légère		x		x	x	x
	I-2: Industrie lourde				x	x	x
	I-3: Industrie de recherche et technologie		x	x	x	x	x
	I-4: Industrie extractive						
	<b>Groupe Public et communautaire</b>						
	PC-1: Communautaire						
	PC-2: Utilité publique				x	x	x
<b>Groupe Récréation</b>							
<b>Groupe Agricole et forestier</b>							
<b>Constructions ou usages spécifiquement exclus ou autorisés</b>			A	B	C	B	
<b>Normes d'implantation</b>	Marge de recul avant minimale (m)		12	12	12	12	12
	Marge de recul latérale minimale (m)		6	6	6	6	6
	Somme des marges de recul latérales minimale (m)		12	12	12	12	12
	Marge de recul arrière minimale (m)		8	8	8	8	8
	Nombre minimum et maximum d'étages (min./max.)		N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
	COS maximum pour tous les bâtiments (%)		60	60	60	60	60
<b>Spéciales</b>	Zone incluse partiellement ou complètement dans un PIIA			x			
	Contingentement des usages de la classe "CS-8"	7.4.12					
	Bandes tampons à certaines zones commerciales et industrielles	7.15	x	x	x	x	x
	Entreposage extérieur prohibé	8.2	x	x			
<b>Notes et dispositions particulières</b>							
<p>(1) Sans entreposage extérieur.</p> <p>(2) Lorsqu'il s'agit d'une habitation unifamiliale isolée ou bifamiliale isolée, la marge minimale est de 3 mètres.</p> <p>(3) Lorsqu'il s'agit d'une habitation unifamiliale isolée ou bifamiliale isolée, la somme des marges est de 8 mètres.</p> <p><b>A - Spécifiquement autorisé</b> : Service d'entreposage intérieur (CS-3: Commerce et service contraignant lourd).</p> <p><b>B - Spécifiquement exclus</b> : Vente de terre, paillis et matériaux granulaires (CS-3: Commerce et service contraignant lourd); Récupération et triage de produits divers (I-2: Industrie lourde).</p> <p><b>C - Spécifiquement exclu</b> : Récupération et triage de produits divers (I-2: Industrie lourde).</p> <p><b>D - Spécifiquement exclu</b> : Vente de terre, paillis et matériaux granulaires (CS-3: Commerce et service contraignant lourd).</p>							



		Articles	Ind-6	Ind-7	Ind-8	Ind-9	Ind-10
Constructions et usages	<b>Groupe Habitation</b>						
	<b>Groupe Commerce et service</b>						
	CS-1: Commerce et service en général						
	CS-2: Commerce et service contraignant léger						
	CS-3: Commerce et service contraignant lourd	x	x	x	x		
	CS-4: Service spécialisé						
	CS-5: Restauration						
	CS-6: Débit de boissons						
	CS-7: Véhicule motorisé						
	CS-8: Poste d'essence, station-service		x				
CS-9: Hébergement d'envergure et salle de réunion							
CS-10: Érotique							
Constructions et usages	<b>Groupe Industrie</b>						
	I-1: Industrie légère		x	x	x	x	
	I-2: Industrie lourde		x	x	x	x	
	I-3: Industrie de recherche et technologie		x	x (1)	x	x	x (1)
I-4: Industrie extractive							
Constructions et usages	<b>Groupe Public et communautaire</b>						
	PC-1: Communautaire						
Constructions et usages	PC-2: Utilité publique	x	x	x	x	x	x
Constructions et usages	<b>Groupe Récréation</b>						
	<b>Groupe Agricole et forestier</b>						
Normes	<b>Constructions ou usages spécifiquement exclus ou autorisés</b>		B	B	D	B	
	Marge de recul avant minimale (m)		12	12	12	12	12
	Marge de recul latérale minimale (m)		6	6	6	6 (2)	6
	<b>Somme des marges de recul latérales minimale (m)</b>		<b>12</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>12 (3)</b>	<b>12</b>
	Marge de recul arrière minimale (m)		8	8	8	8	8
	Nombre minimum et maximum d'étages (min./max.)		N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
	COS maximum pour tous les bâtiments (%)		60	60	60	60	60
	Zone incluse partiellement ou complètement dans un PIIA						
	Contingentement des usages de la classe "CS-8"	7.4.12		x			
	Bandes tampons à certaines zones commerciales et industrielles	7.15	x	x	x	x	x
Entreposage extérieur prohibé	8.2						
Spéciales	<b>Notes et dispositions particulières</b>						
	(1) Sans entreposage extérieur.						
	(2) Lorsqu'il s'agit d'une habitation unifamiliale isolée ou bifamiliale isolée, la marge minimale est de 3 mètres.						
	(3) Lorsqu'il s'agit d'une habitation unifamiliale isolée ou bifamiliale isolée, la somme des marges est de 8 mètres.						
Spéciales	<b>A - Spécifiquement autorisé</b> : Service d'entreposage intérieur (CS-3: Commerce et service contraignant lourd).						
	<b>B - Spécifiquement exclus</b> : Vente de terre, pailis et matériaux granulaires (CS-3: Commerce et service contraignant lourd); Récupération et triage de produits divers (I-2: Industrie lourde).						
	<b>C - Spécifiquement exclu</b> : Récupération et triage de produits divers (I-2: Industrie lourde).						
	<b>D - Spécifiquement exclu</b> : Vente de terre, pailis et matériaux granulaires (CS-3: Commerce et service contraignant lourd).						